



Global Compact 2019

Communication on progress



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Table des matières

Déclaration de soutien	2
aux principes du pacte	2
Mondial de l'ONU.....	2
1- Présentation Synechron France	3
2- Rappel des 10 principes du pacte mondial de l'ONU.....	4
Droits de l'homme.....	4
Conditions du travail	4
Respect de l'environnement	4
Lutte contre la corruption	4
3- Actions en faveur des droits de l'homme	5
4- Actions en faveur des conditions de travail	5
5- Actions en faveur du respect de l'environnement.....	10
6- Action de lutte contre la corruption	15

Déclaration de soutien aux principes du pacte Mondial de l'ONU



Synechron France est adhérent au pacte de l'ONU depuis le 27/11/2016.

Ce document constitue notre seconde Communication sur le Progrès (COP 2020), qui actualise la COP 2019 établie l'an passé.

Il expose l'attachement de Synechron France aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Je réaffirme ici notre engagement à les respecter, les promouvoir et à les mettre en œuvre.

Laurent Salvinien

Synechron France
28-32 avenue Victor Hugo 75116 Paris
RCS 431 250 000
TVA FR 96 431250 000



1- Présentation Synechron France

Synechron est une société de conseil en systèmes d'information indépendante qui offre des solutions novatrices aux acteurs du monde de la finance à travers trois domaines principaux : le digital, le business consulting et la technologie.

Basé à New York, nous possédons 18 bureaux (répartis aux USA, Canada, Angleterre, France, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Moyen-Orient, Singapour, Hong Kong, Inde, Japon, Australie ainsi que des centres de développement en Inde et en Serbie) et comptabilisons plus de 8 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaire annuel de près de 500 millions de dollars.

Synechron France est la filiale du groupe Synechron basée à Paris. Elle décline l'offre du groupe sur le marché Français.



2- Rappel des 10 principes du pacte mondial de l'ONU

Les Dix Principes du Pacte mondial sont rappelés ci-dessous.

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Conditions du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Respect de l'environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ce rapport annuel présente en synthèse l'ensemble de nos actions initiées ou renforcées en 2019 pour chacun de ces principes et les mesures des performances de celles-ci.

3- Actions en faveur des droits de l'homme

Nous sommes une société de droit Français, soumise à ce titre au cadre législatif Français, qui n'autorise aucune violation des droits de l'homme.

La mise en place récente de RGPD au niveau Européen renforce encore le droit des individus.

4- Actions en faveur des conditions de travail

Principes 4 & 5

Les principes n° 4 (éliminer les formes de travail forcé ou obligatoire) et 5 (abolir le travail des enfants) n'appellent aucune action de notre part, du fait que nous sommes établis en France et que le simple respect de la loi garantit les 2 principes.

Principe 3

Au titre du principe n° 3 (respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective), des élections pour la mise en place d'une DUP – délégation Unique du Personnel, regroupant dans une seule instance le Comité d'Entreprise (CE), le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les Délégués du Personnel (DP) – ont été organisées en 2013.

Délégués du personnel

Nous avons organisé en 2019 les élections du Comité Social et Economique (CSE), qui sera élu le vendredi 7 février.

QVT (Qualité de vie au Travail)

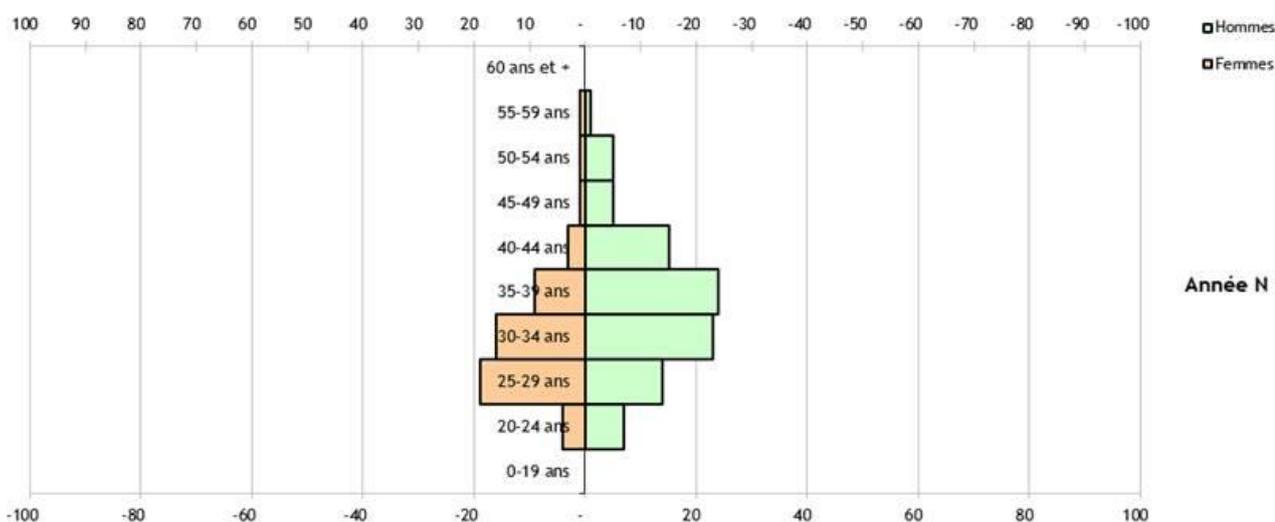
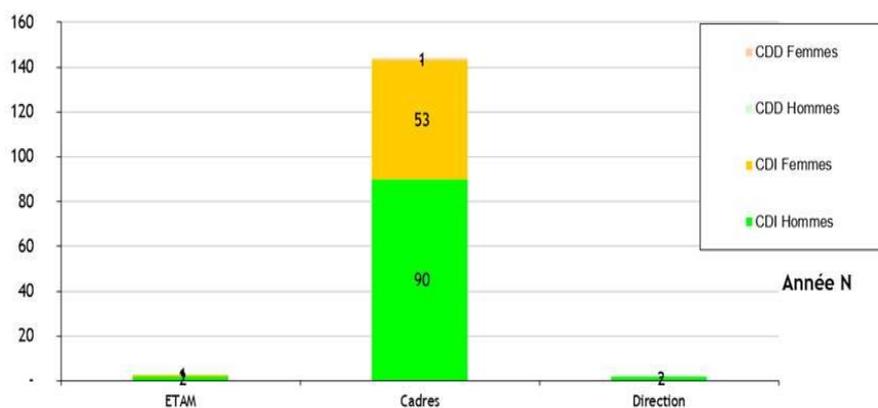
Nous avons signé le 19/08/2019 un accord sur le télétravail, dont bénéficient tous nos salariés, dans le respect de conditions dépendant de leur contrat (CDI avec période d'essai validée), de leur autonomie, de leur poste de travail et le cas échéant de l'accord de leur client.

Nous avons également signé en 2019 un accord sur le droit à la déconnexion.

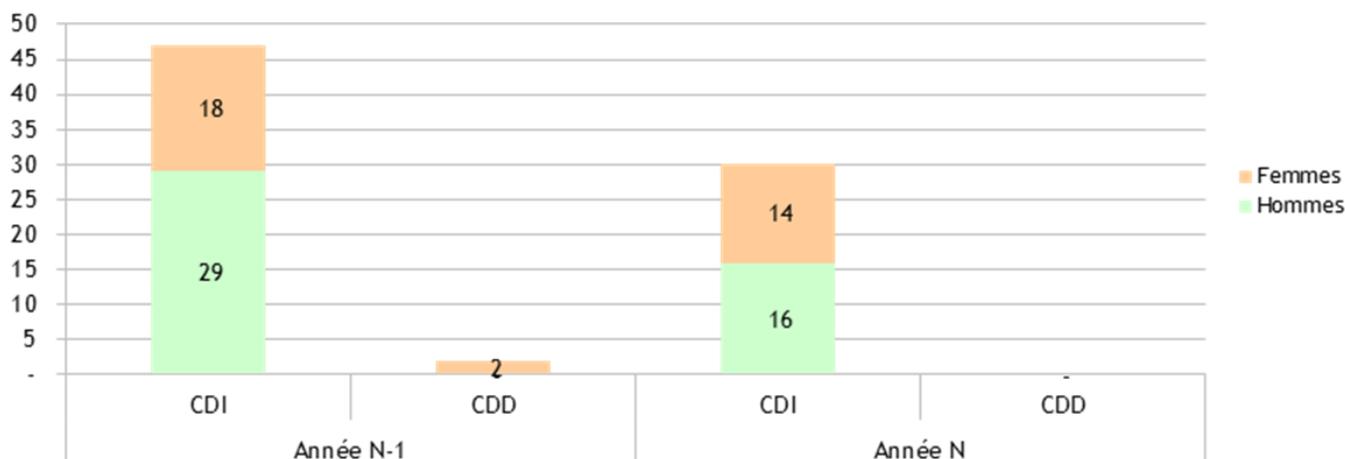
Principe 6

Au titre du principe n° 6 (contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession), nous souhaitons mettre en exergue quelques extraits du rapport de situation comparée que nous avons établie en 2019.

Statistiques Diversité HF - âge moyen : 33 ans pour les femmes / 36 ans pour les hommes



Les femmes représentent 36,5% de l'effectif de Synechron France, en augmentation de 16,5% depuis 2016. Cette augmentation est très liée aux efforts que nous réalisons pour l'embauche de femmes. En 2017/2019, les femmes ont représenté 47% de nos recrutements.



Pour favoriser l'égalité professionnelle, nous avons aligné les conditions d'anciennetés donnant droit aux congés paternité et maternité. Cf. un extrait de notre accord égalité professionnelle, signé le 15/01/2018, résigné en novembre 2018.

Article 4.1 - Favoriser l'équilibre des responsabilités liées à la parentalité

Un salarié peut demander à bénéficier d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant conformément à l'article L. 1225-35 et suivants du code du travail.

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ouvre droit à une allocation minimum versée par la sécurité sociale.

Les partenaires sociaux Syntec conviennent de compléter cette allocation, à hauteur de 100 % du salaire de base sous réserve d'une ancienneté minimale du salarié en congé paternité d'un an dans l'entreprise.

L'ancienneté se définit selon les conditions édictées à l'article 12 de la convention collective.

Par ailleurs, si l'ancienneté d'un an est atteinte par le salarié au cours de son congé de paternité et d'accueil de l'enfant, il recevra à partir du moment où l'ancienneté sera atteinte, l'allocation fixée par le présent article pour chacun des jours de congé de paternité restant à courir.

Le conjoint salarié de la femme enceinte ou la personne salariée liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle bénéficie d'une autorisation d'absence rémunérée pour se rendre à trois des examens médicaux obligatoires au maximum sur présentation d'un justificatif.

Article 4.2 – Rendre prioritaire l'examen des droits d'utilisation du CPF d'un(e) salarié(e) de retour de congé maternité/paternité

Le Compte Personnel de Formation (CPF) mis en place dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle en 2014 est un dispositif majeur dans le projet professionnel des salariés, qui leur assure des heures de formation tout au long de leur carrière. Il permet d'acquérir une qualification (diplôme, titre professionnel), une certification ou encore de réaliser un bilan de compétences.

Dans le but d'équilibrer l'accès à la formation des femmes et des hommes, Synechron France rendra prioritaire l'examen des droits d'utilisation du CPF d'une salariée de retour de congé maternité ou d'un salarié de retour de congé paternité.

Pour cela, l'équipe RH réalisera un entretien professionnel au retour de ces congés et sensibilisera les salariés aux droits et à l'utilisation du CPF.



Par ailleurs, de nombreuses actions en faveur des conditions de travail ont été mises en place, sans qu'elles ressortent spécifiquement d'un des 4 principes du pacte de l'ONU.

- **Eviter la précarisation des conditions de travail**

100% de nos salariés sont en CDI.

- **Assurer l'employabilité de nos salariés par la formation**

Le bilan des formations dispensées en 2019 est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

	Employés	Heures	Coût	ATLAS
Finance	21	158	13 650 €	
Langue	18	458	32 568 €	19 907 €
Progiciel	29	1306	43 068 €	
Technique (IT)	6	112	7 151 €	4 593 €
Gestion de projet	29	342	33 179 €	21 959 €
Développement personnel	21	335	18 917 €	5 170 €
Autres	5	70	1 488 €	
Contribution ATLAS non utilisée			65 533 €	
Total	129	2781	161 970 €	51 629 €

Toutes les formations recensées ci-dessus ont contribué à maintenir l'employabilité de nos salariés.

Cet investissement a représenté 1,63% de notre masse salariale brute, ce qui est bien au-delà des 1,1% de nos obligations (cotisations à ATLAS). Ceci représente 21,5 heures de formation par employé pour l'année 2019/2020.

- **Eviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**

Lors du déménagement dans notre nouveau siège à Paris, nous avons investi dans du mobilier ergonomique.

44 postes de travail sont ainsi constitués :

- de tables montantes et descendantes, permettant de définir la meilleure position de travail : il est possible de travailler debout si on le souhaite.
- et de fauteuils ergonomiques munis de nombreux réglages.

4 tables et des fauteuils plus classiques complètent ce dispositif.

Nous avons mis à disposition des employés du siège des souris ergonomiques évitant les TMS.

- **Sauver les vies**

Une formation d'une demi-journée à la réanimation cardio-pulmonaire a été organisée le 6 juillet 2018 dans nos locaux. Elle a permis à la majorité des employés du siège de se familiariser avec l'utilisation d'un défibrillateur.



- **Encourager la solidarité**

Dès 2018 nous avons encouragé la solidarité au bénéfice de l'association Rejoué. Cette association collecte des jouets, qu'elle remet en état, pour les distribuer ensuite à des associations caritatives, qui les offrent ensuite à des enfants défavorisés. www.rejoue.asso.fr.

En 2019, comme l'année passée, nous avons organisé une collecte de jouets pour Noël auprès de nos salariés, et participé à la remise en état des jouets par les salariés de l'association en chantier d'insertion. Nous sommes fiers d'avoir contribué à cette action en finançant à nouveau la remise en état d'un jouet pour chacun de nos salariés.

La photo ci-dessous représente une partie des jouets collectés en 2019.





➤ **Nos actions pour la période à venir**

Nous continuerons évidemment en 2020 les actions mises en place au cours des périodes précédentes. Nous mettrons également en place de nouvelles actions :

- Négociation d'un accord global de Qualité de Vie au Travail (QVT) avec les délégués syndicaux de l'entreprise.
- Négociation d'un avenant à l'accord CET (Compte Epargne Temps) pour permettre à tous les salariés de posséder un CET dès leur arrivée dans l'entreprise, sans attendre le délai d'une année d'ancienneté préalablement fixé. Ceci évitera aux nouveaux arrivants de perdre des jours de congés le cas échéant.
- Plan de formation 2020, toujours aussi ambitieux, malgré le durcissement des conditions de financement des formations par ATLAS (en remplacement du FAFIEC).
- Mise en place de partenariats avec d'autres associations dans le cadre de la RSE.
- Mise en place d'un partenariat avec Gymlib facilitant l'accès à des salles de sport.

5- Actions en faveur du respect de l'environnement

Principes 7 & 9

Le principe n° 7 (appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement) est un état d'esprit et n'appelle aucune action spécifique.

Le principe n° 9 (favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement) ne s'applique pas dans notre contexte de société de services.

Principe n°8

Le principe n° 8 (entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement), en revanche, s'applique parfaitement dans notre contexte. Nous listons ci-après l'ensemble des actions qui relèvent de ce principe :

- Limiter les dépenses d'énergie au quotidien

Synechron a fait le choix en 2017 de déménager dans un immeuble HQE. Depuis février 2018, nous sommes installés 28 avenue Victor Hugo à Paris, dans un bâtiment récemment entièrement rénové.

Ce bâtiment a été certifié :

- Très bon, selon l'axe « Bâtiment durable », par Certivéa en novembre 2016
- Asset Performance: very good (62,4%) & Building Management: very good (56,6%), par Breeam in use, en mai 2018

La consommation d'énergie est limitée par l'installation d'interrupteurs avec détecteurs de présence. Par ailleurs, une charte de bonne conduite a été éditée à destination de tous nos employés du siège.

- **Limiter l'impact des transports**

Synechron a investi massivement dans du matériel vidéo (écrans TV, araignées, caméras et microphones, Ipad de pilotage) ainsi que dans un abonnement à la plate-forme Zoom pour permettre l'organisation régulière de vidéo-conférence et ainsi limiter les déplacements entre nos différents lieux de mission.

En nous appuyant sur l'accord sur le télétravail paraphé en 2019, et déjà évoqué plus haut, de façon à anticiper les effets négatifs de la grève des transports de décembre 2019, nous avons négocié avec nos clients la possibilité pour nos consultants de travailler à distance pendant toute la période de perturbation. Cette action a été menée en collaboration entre notre Direction des Ressources Humaines et notre équipe commerciale.

Au final, plus des deux tiers de nos employés, consultants et personnels du siège ont pu bénéficier du télétravail entre le 4 décembre 2019 et la fin de la grève.

- **Promouvoir une vie saine**

Synechron investit dans le bien-être de ses employés et offre chaque semaine une corbeille de fruits mise à disposition de tous les employés présents au siège. Pour ce faire, nous avons souscrit un abonnement auprès de la société eat5 (www.eat5.fr) qui propose des fruits issus de l'agriculture biologique.

Dans nos nouveaux locaux, un vaste espace cuisine a été aménagé. Cet espace, équipé d'un micro-onde et d'une fontaine à eau filtrée, permet à chacun de déjeuner à moindre coût et sans obligation d'avaler des sandwiches ou de la nourriture industrielle à la va-vite. Très apprécié des collaborateurs, cet espace contribue fortement à la convivialité au sein de l'entreprise.

Enfin, depuis plus de 10 ans, Synechron présente une équipe de coureurs aux « 20 km de Paris ».

L'inscription n'est pas réservée aux champions, même si notre meilleur coureur a couvert la distance en 1 h 11 min 59 sec, et s'est classé 83ème sur 25 126 participants en 2017.

Depuis, sur les 2 dernières années (2018 & 2019) notre équipe Synechron a aligné respectivement 32 puis 30 coureurs.



- **Recycler**

Nous avons mis en place une politique ambitieuse de gestion des déchets.

Tout d'abord nous limitons la production de déchets :

- Nos imprimantes ont toutes été paramétrées pour imprimer systématiquement en recto-verso : ceci permet de limiter la consommation de papier, que par ailleurs nous triions (cf. plus bas) et nous utilisons exclusivement du papier recyclé pour tous les documents internes.
- A la cuisine, nous avons fait le choix de ne pas mettre à disposition de gobelets plastique. De nombreux mugs aux couleurs de l'entreprise sont à disposition des collaborateurs pour boire au choix, leur thé ou leur café, ou celui que nous mettons à leur disposition. De plus, nous avons décidé d'investir dans une machine à café à grain pour éviter l'utilisation des capsules en plastique et en aluminium.
- Dans le même esprit, nous mettons à disposition de nos collaborateurs des assiettes et des couverts en métal, lavés quotidiennement (lave-vaisselle installé).
- En 2019, nous avons fait le choix de faire disparaître les gobelets en carton, que nous ne proposons plus à nos employés pour aller encore plus loin dans notre politique zéro déchets.

Ensuite, nous triions nos déchets. Nous avons souscrit un abonnement auprès de la société « Les joyeux recycleurs » (www.lesjoyeuxrecycleurs.com). Tous les 15 jours une collecte vient ramasser les 7 containers spécialisés pour chaque type de déchet que nous produisons.

Nous sommes fiers de cet investissement pour la planète et du bilan « recyclage » de 2019, qui nous paraît extrêmement encourageant : 573 kg de déchets divers ont été triés par nos employés et recyclés par la société à laquelle nous avons fait appel. Le détail est le suivant :

- 161 kg papier
- 17 kg gobelet carton
- 18 kg bouteilles en plastique
- 33 kg canettes
- 304 kg bouteilles en verre
- 24 kg cartouches d'imprimante
- 5 kg pile
- 1 kg ampoule
- 1 kg bouchon



- **Limiter notre consommation d'énergie (équipement informatique)**

Lors de notre déménagement, nous avons prêté une grande attention au renouvellement de notre parc informatique. Le choix de fournisseurs responsables a guidé toute notre démarche.

Nos PC portables (environ 40) ont été achetés chez Dell, partenaire de Energy Star.

Nous nous sommes équipés d'écran BENQ réputés pour leur faible consommation d'énergie. En effet BENQ participe au programme energy star. (www.greenit.fr/energy-star)



Tous les serveurs de notre Système d'Information (SI) interne ont été décommissionnés et nous avons migrés sur le cloud proposé par Amazon Web Services (AWS). L'objectif était de réduire notre empreinte énergétique en profitant du parc de serveurs AWS. Nous avons été convaincus par la démarche d'Amazon qui a pour objectif d'utiliser 100 % d'énergies renouvelables pour réduire l'empreinte de son infrastructure mondiale sur l'environnement.

Nos serveurs de télécommunication sont, eux, hébergés chez OVH qui a développé un système de refroidissement de ses datacenters très peu énergivore.

Pour plus d'information <https://www.ovh.com/fr/apropos/green-it.xml>

Dans le même esprit d'engagement pour la planète, nous avons décidé d'alléger au maximum le poids de nos signatures mail et de proscrire toute photo dans nos signatures, tout en rappelant qu'il ne faut pas imprimer tous les mails.

Kind regards,

Prénom Nom
Titre - Synchron Technology
Mobile +33 X XX XX XX XX
28-32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France

Synchron

WEB - FACEBOOK - TWITTER - LINKEDIN



Enfin, nous avons dématérialisé de nombreux documents administratifs et tendons vers le zéro papier. En particulier nous avons mis à disposition de tous nos collaborateurs un coffre-fort électronique et n'éditions plus de feuilles de paie papier. Cet outil permet à tous nos collaborateurs de stocker tous leurs documents électroniques.

Une demande formelle a été envoyée à nos clients pour établir l'envoi mensuel de nos factures exclusivement par mail, ce qui a été accepté par la plupart de nos interlocuteurs.

De plus, nous avons répondu favorablement à la mise en place de la signature électronique via les plateformes de nos clients afin de réduire l'impression et l'envoi de nos contrats clients.

En 2019, nous avons mis en place un outil de gestion des congés électroniques. Ceci évite à nos employés de nous envoyer des demandes de congés « papier ».



➤ *Nos actions pour la période à venir*

Nous continuerons évidemment en 2020 les actions mises en place au cours des périodes précédentes. Nous mettrons également en place de nouvelles actions :

- Sensibilisation à la limitation des impressions couleurs
- Suppression des poubelles classiques positionnées à proximité de tous les postes de travail et limitation à quelques poubelles dans des endroits communs
- Mise en place d'une boîte où mettre en commun les sacs pour éviter d'en avoir un nouveau à chaque fois que l'on va acheter à déjeuner à l'extérieur
- Suppression de la machine à café « Nespresso » qui fonctionne avec des capsules, pour encourager l'utilisation de notre machine à café à grain
- Extinction automatique des écrans de télévision dans le FinLab et l'accueil de notre société



Objectif Zéro Papier

6- Action de lutte contre la corruption

Nos clients ont mis en place des référencements, des plates-forme pour les Appels d'Offres, qui limitent de facto les possibilités de corruption.

Nous nous interdisons évidemment toute forme de corruption et nous avons matérialisé ces engagements par des chartes publiées sur notre intranet.

Extrait de notre charte RSE relatif à la lutte contre la corruption

« L'éthique dans la conduite des affaires est l'une de nos préoccupations permanentes. Nous nous engageons activement contre toute forme de corruption. Les fournisseur·euse·s s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseur·euse·s s'interdisent d'offrir aux collaborateur·rice·s de Synechron France tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec notre entreprise. Pour aller plus loin dans la démarche, Synechron France se dotera en 2018 d'une Charte des Achats Responsables qui formalisera ses exigences RSE à l'égard des fournisseur·euse·s. »

Extraits de notre Charte Achat Responsable, relatifs à la sélection de nos fournisseurs et à notre éthique :

« Nous traitons nos fournisseur·euse·s avec honnêteté et respect et nous donnons les mêmes chances à tous et toutes, dans les phases de sélection comme dans l'attribution des affaires. Nous sélectionnons nos fournisseur·euse·s de manière transparente, équitable et impartiale en fonction de critères prédéfinis et objectifs. »

« Nos activités d'achat obéissent à des normes éthiques et professionnelles élevées. Nous nous interdisons d'accepter une quelconque rétribution, prestation ou avantage financier, direct ou indirect. De la même façon, Synechron France ne donne aucune gratification ou cadeau à destination de ses fournisseur·euse·s. Nous nous assurons que nos activités et intérêts personnels n'entrent pas en conflit avec ceux de Synechron France. Nous devons pouvoir prendre chaque décision de façon objective, dans le meilleur intérêt de l'entreprise. »

Ces engagements ne se limitent pas à des écrits, nous les mettons en pratique. Par exemple, les cadeaux de fin d'année que nous envoyons à nos clients sont très raisonnables : chocolats et demi-bouteille de champagne pour l'année 2018, chocolats et galette des rois pour l'année 2019.

